CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 06 février 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

❖ ACHAT D'UNE CUISINIÈRE POUR LA CANTINE

Lors des entretiens professionnels de fin d'année, Madame Zanette, agent technique responsable de la cantine a émis le souhait depuis deux ans, que la gazinière soit changée par une cuisinière électrique. Monsieur le Maire propose l'achat d'une cuisinière inox de marque Beko, mixte (four électrique et feux gaz), de 90 cm de largeur, proposée par Conforama au prix de 599,99€ TTC. Le Conseil valide l'achat et vote la dépense d'investissement avant le vote du budget, qui sera inscrite à l'article 2188.

❖ GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉNERGIE : LANCEMENT DU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la disparition des tarifs réglementés d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2016 a conduit les personnes publiques à s'organiser pour satisfaire leurs besoins en matière d'achat d'énergie, tout en maîtrisant leur consommation. Le SDEE 47 et 4 autres syndicats départementaux d'énergies de la nouvelle aquitaine ont uni leurs expériences et leur technicité pour mettre en œuvre un groupement de commandes à l'échelle régionale pour l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le SDEE 47 nous propose de les rejoindre. L'adhésion au groupement de commandes est gratuite, et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où nous serons partie prenante d'un marché d'achat lancé par le groupement.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion au groupement de commandes et la participation au nouveau marché d'électricité, autorise la communication des données d'électricité et accepte que Monsieur le Maire transmette les factures d'électricité.

* DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE DE CASTELJALOUX

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'école Sainte-Marie de Casteljaloux, par lequel l'institution fait part de la scolarisation en Unité Localisée d'inclusion Scolaire de deux enfants de la commune, et demandant une participation aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire. Après délibération, le Conseil décide de ne pas verser de subvention de fonctionnement à l'école Sainte-Marie de Casteljaloux.

* REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

La redevance d'assainissement 2017 doit être fixée afin de préparer le budget primitif d'assainissement 2017. La reconduction du prix de 2016, soit 160€ ne semble pas être suffisante. Monsieur le Maire propose la somme de 170€ par raccordement, ce que valide l'assemblée.

***** COUPE BOIS

Dans le cadre de la préparation de la coupe de bois, Monsieur Seger, représentant de l'ONF a présenté les modalités de la coupe.

Comme convenu lors du conseil municipal du 26 septembre 2016, l'affouage parcelles 11 et 12 comprendra la vente des grumes sur pieds et la vente des cimes, comme suit :

- Le Conseil valide la vente des grumes sur pied de chêne et de châtaignier des parcelles 11 et 12 à Monsieur Bordessoule Michel, pour un volume estimatif de 50m3, au prix de 50e le m3.
- Le Conseil valide la vente des cimes, par affouage aux particuliers, au prix de 15€ le stère. Il s'agit d'une vente totale puisqu'il n'y a plus de bois à façonner pour la commune, ni de partage, le bois appartenant en totalité à l'affouagiste. Un règlement sera remis à chaque participant.

* SUBVENTION POUR LE VOYAGE EN ITALIE DES COLLÉGIENS : RAJOUT D'UNE PARTICIPANTE

Lors du Conseil municipal du 28 novembre 2016, l'Assemblée avait voté une subvention de 30€ par enfant participant au voyage en Italie organisé par le Collège Daniel Castaing du Mas d'Agenais, soit un total de 120€ pour 4 enfants.

Le Collège vient de nous avertir qu'un cinquième participant de Sainte-Marthe vient de s'inscrire. Le Conseil augmente donc sa participation de 30€, qui sera au total de 150€ pour 5 enfants. La subvention sera versée après le vote du budget.

* Ad'AP: COMPTE-RENDU DE LA SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire présente l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité qui a examiné notre Agenda d'Accessibilité Programmée en séance du 18 janvier 2017. La commune a reçu un avis favorable pour la mise en accessibilité du patrimoine sur 5 ans.

❖ <u>DIVERS</u>

- REMERCIEMENTS DES DOUANES

Suite à la motion votée par le Conseil en séance du 28 novembre 2016 afin de s'opposer à la fermeture du bureau des douanes d'Agen, Monsieur le Maire présente les remerciements de l'ensemble des agents de la Brigade envers le Conseil Municipal pour son engagement envers le service public de proximité.

- ORGANISATION DE LA SAINTE-BARBE

Monsieur le Maire présente l'organisation de la journée du 18 février 2017, pendant laquelle se déroulera, à Sainte-Marthe, la cérémonie de la Sainte-Barbe de l'amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Agenais. Un courrier sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres afin que les habitants puissent se joindre à cette manifestation.

- <u>SÉCURITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATIONS</u>

La commune est adhérente à la convention « Sécurité des Systèmes d'Information du Centre de Gestion. Pour répondre à une meilleure sécurisation, il a été décidé de faire évoluer cette mission. Le CDG47 a ainsi sélectionné le prestataire IDline afin de pouvoir disposer d'une solution complète de transfert et de gestion des sauvegardes supervisées à distance. Pour l'année 2017, la cotisation s'élèvera à 160€, et si le volume des données n'excède pas les 3 Go, le montant sera de 72€ pour 2018. Le Conseil autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention.

- <u>PRÉSENCE DE TERMITES</u>

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un appel de Monsieur Codato, dont la maison présente des signes de passages de termites. Une déclaration doit nous être faite en Mairie. Le Conseil ne vote pas de périmètre de lutte contre les termites, mais le voisinage sera informé de la situation.

- CHANGEMENT LAMPE VIDÉOPROJECTEUR

Monsieur Colmagro, Directeur de l'École a fait part de la qualité de la lampe du vidéoprojecteur qui se dégrade. La garantie étant terminée, un devis a été demandé auprès du fournisseur qui nous avait vendu, en 2013, l'ensemble tableau numérique/vidéoprojecteur/pc portable,. Il s'élève à 181,20€ TTC. Le Conseil valide l'achat.